

FIL INFO PRCOURSUP – 06 AVRIL 2021

En cohérence avec les décisions prises pour le baccalauréat de la session 2021 (cf. arrêté du 13 juin 2020 et note de service DGESCO du 6 juin 2020), les notes des bulletins des 3ème Trimestre et 2nd semestre de l'année scolaire 2019-2020 ne sont pas prises en compte. Il a donc été procédé, ce jour, à leur neutralisation. A ce titre, nous avons remplacé les éventuelles notes remontées dans Parcoursup par la mention "N".

Une fois neutralisées, les notes ne doivent plus être modifiées.

Font exception à cette neutralisation des notes, les bulletins des élèves scolarisés en Nouvelle Calédonie et dans les lycées de l'AEFE.

Les appréciations remontées pour cette période seront quant à elles conservées mais dans le cas où ces dernières seraient absentes, nous indiquerons la mention "Pas d'évaluation ce trimestre en raison de la crise sanitaire (Covid-19)".

Cordialement

L'équipe Parcoursup"